

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE BETHUNE

PROCES-VERBAL DE SEANCE N°21
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Nombre de Conseillers : 34

Présents à la séance : 25

Date d'affichage de la convocation : le 2 juin 2023

Liste des délibérations publiée et affichée : le 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier GACQUERRE, Maire, suivant convocation faite le 2 juin 2023.

Étaient présents

M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme LOISEAU, M. ELAZOUZI, M. BARRE, Mme BOULART, M. SCALONE, Mme BERTOUX, Mme BERROYER, M. CORDONNIER, Mme IMBERT, Mme PHILIS, M. JEVTOVIC, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, Mme CHOCHOI, Mme BEIGNIER, Mme SOLER, M. KWARTNIK, M. BRIGE, Mme LEROY, Mme GOTTRAND, M. SAINT-ANDRE, M. MAESEELE, Mme HELLE

Avaient donné pouvoir :

M. PERRIN (a donné pouvoir à M. GIBSON), Mme BREUVART PETITPAS (a donné pouvoir à Mme GOTTRAND), Mme DESCAMPS (a donné pouvoir à Mme BERTOUX), M. DOUALLE (a donné pouvoir à M. ELAZOUZI), M. DEKEYSER (a donné pouvoir à M. GACQUERRE), M. DELESTREZ (a donné pouvoir à Mme LOISEAU), Mme CAPELLE (a donné pouvoir à M. SAINTANDRE)

Étaient absents : M. DAEMS, Mme DELBART

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Zoran JEVTOVIC ayant été désigné pour remplir les fonctions et les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT-CIVIL ET ASSEMBLEES

5-01 Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 - Désignation des 9 délégués suppléants du Conseil Municipal - PREND ACTE -

AFFAIRES JURIDIQUES ETAT-CIVIL ET ASSEMBLEES

5-01 Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 - Désignation des 9 suppléants du Conseil Municipal

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GACQUERRE faire l'annonce :

- d'une séance imposée avec une question unique pour la désignation des 9 suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 24 septembre 2023,
- de la démission de Monsieur CAUET, de son mandat de conseiller municipal de ville de Béthune, et que dorénavant le Conseil Municipal est composé de 34 conseillers municipaux au lieu de 35.

Afin de réaliser le vote pour la désignation des 9 suppléants, il est procédé :

1/ à un appel à candidatures :

- 3 listes ont été déposées :

A - Liste « Continuons ensemble ! »

- 1) M. DEBUYSERE Pierre
- 2) Mme HENEMAN Sylvie
- 3) M. PHILIS Michel
- 4) Mme VANTOUROUX Françoise
- 5) M. HEBRARD Xavier
- 6) Mme BAERT Blandine
- 7) M. NAESSENS Régis
- 8) Mme SIX-PRUVOST Annick
- 9) M. BACH Vincent

B - Liste « Béthune, décidons notre avenir »

- 1) M. DEROEUX Jacques

C - Liste « Alternative Eco-Citoyenne »

- 1) Mme URBANIAK Barbara

2/ à la mise en place du bureau électoral avec :

- un président : Monsieur GACQUERRE
- quatre assesseurs :
 - o deux membres présents, les plus âgées de l'assemblée réunie :
 - Mmes IMBERT et LEROY
 - o deux membres présents, les plus jeunes de l'assemblée réunie :
 - MM. MAESELE et BRIGE
- et un secrétaire désigné par le Conseil Municipal :
 - M. JEVTOVIC .

3/ au rappel des modalités de vote :

- à l'appel de son nom, suivant la liste établie du Conseil Municipal, chaque membre présent doit effectuer un passage dans l'isoloir, suivi d'un vote à l'urne, et la possibilité d'un second passage lorsque celui-ci est détenteur d'un pouvoir.
- après les votes, il sera réalisé :
 - o le dépouillement des bulletins de vote
 - o la proclamation des résultats
 - o et l'établissement de la liste définitive.

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur GACQUERRE lire les articles L 289 et R 133 du code électoral.

ECHANGES entre MM. GACQUERRE et SAINT-ANDRE sur le mode de scrutin défini, soit une représentation proportionnelle avec l'application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

L'assemblée délibérante :

ENTEND Monsieur JEVTOVIC déclarer : « le bureau de vote est ouvert ».

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal présent va voter. Et un second vote est effectué par les conseillers municipaux étant en possession d'un pouvoir.

L'assemblée délibérante :

CONSTATE, après le dépouillement des bulletins de vote, les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 32

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 31

La liste « Continuons ensemble ! » a obtenu 28 voix.

La liste « Béthune, décidons notre avenir » a obtenu 2 voix.

La liste « Alternative Eco-Citoyenne » a obtenu 1 voix.

Soit une attribution des 9 sièges à la liste « Continuons ensemble ! ».

Sont désignés délégués suppléants pour la liste « Continuons ensemble ! », les 9 personnes suivantes :

- 1) M. DEBUYSERE Pierre
- 2) Mme HENEMAN Sylvie
- 3) M. PHILIS Michel
- 4) Mme VANTOUROUX Françoise
- 5) M. HEBRARD Xavier
- 6) Mme BAERT Blandine
- 7) M. NAESSENS Régis
- 8) Mme SIX-PRUVOST Annick
- 9) M. BACH Vincent

Une fois les résultats proclamés, sont établis, signés et affichés à la porte de la Mairie :

- le Procès-verbal de la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- la feuille de proclamation
- et la déclaration de choix.

L'assemblée délibérante :

PREND ACTE, en fin de séance, de la désignation des 9 délégués suppléants élus.

Acte publié le 15 juin 2023 sur le site internet de la collectivité.

Monsieur GACQUERRE, Président de séance, remercie l'assemblée.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait à Béthune, le 9 juin 2023.

Le Maire,



Olivier GACQUERRE



Le Secrétaire de Séance



Zoran JEVTOVIC

Le Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023 sera présenté à l'assemblée délibérante du 26 juin 2023 pour approbation.

Le Procès-Verbal n°21 du 9 juin 2023 a été adopté en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023.

Observation(s) :

NEANT

Étaient présents :

M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme LOISEAU, M. ELAZOUZI, Mme BOULART, M. SCALONE, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mme BERROYER, M. CORDONNIER, Mme IMBERT, Mme BREUVART PETITPAS, Mme PHILIS, Mme DESCAMPS, M. JEVTOVIC, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, Mme CHOCHOI, Mme BEIGNIER, M. DOUALLE, M. KWARTNIK, M. BRIGE, Mme LEROY, M. DEKEYSER, Mme GOTTRAND, M. DELESTREZ, M. SAINT-ANDRE, Mme CAPELLE, M. MAESEELE, Mme HELLE

Avaient donné pouvoir :

M. BARRE (a donné pouvoir à M. GACQUERRE)

Étaient absents :

M. DAEMS, Mme. SOLER, Mme. DELBART

Secrétaire de séance :

Mme DESCAMPS

Le Maire,



Olivier GACQUERRE

Le Secrétaire de Séance
du 26 juin 2023,

Martine DESCAMPS